



Organisation des
États Américains



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
19 mars 2015
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.15
CICTE/doc.4/15 Cor.1
23 mars 2015
Original: anglais

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME 2014-2015, JENNIFER MAY LOTEN, REPRÉSENTANTE PERMANENTE INTERIMAIRE DU CANADA PRÈS L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

(Présenté à la première séance plénière en date du 20 mars 2015)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE
TERRORISME 2014-2015 JENNIFER MAY LOTEN,
REPRÉSENTANTE PERMANENTE INTERIMAIRE DU CANADA

(Présenté à la première séance plénière en date du 20 mars 2015)

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs les chefs de délégation, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs les membres du Secrétariat, Mesdames, Messieurs:

Il me plaît de vous informer que sous la présidence du Canada et conformément aux directives et aux mandats que vous avez établis, le Secrétariat exécutif du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a continué d'appuyer les États membres dans leurs efforts au niveau national et international pour prévenir, combattre, sanctionner et éliminer le terrorisme dans les Amériques. Pendant la période allant de janvier à décembre 2014, le Secrétariat exécutif a mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation dans tous les États membres par le biais de 70 événements qui ont contribué au renforcement de capacité et à la professionnalisation d'environ 2.764 fonctionnaires de la région.

Ces programmes portaient sur de nombreux aspects visant notamment à sécuriser les frontières, protéger les aéroports et installations maritimes, répondre aux menaces émergentes, assurer la sécurité des touristes, détecter les documents falsifiés, mettre un terme à la prolifération des matières chimiques, biologiques et radionucléaires (CBNR), protéger les réseaux informatiques, assurer la sécurité lors de grandes manifestations publiques et élaborer une législation adéquate pour prévenir le financement du terrorisme. Grâce à ces programmes, le Secrétariat exécutif du CICTE a continué de contribuer au renforcement de la sécurité au sein de nos États membres.

Le Secrétariat du CICTE présentera un rapport détaillé et complet sur ses activités, qui décrira les résultats des activités réalisées conformément au Plan de travail du CICTE pour l'année 2014. Je voudrais profiter de l'occasion pour mettre en relief quelques uns des travaux les plus importants réalisés pendant l'année.

Sécurité cybernétique

Depuis l'adoption de la «Stratégie interaméricaine intégrée de sécurité cybernétique», le programme de sécurité cybernétique du CICTE a promu la création de Centres nationaux d'intervention en cas d'incidents liés à la sécurité cybernétique, dont le nombre a augmenté, passant de six (06) à dix-neuf (19) au cours de la dernière décennie. Parallèlement, des pays comme la Colombie en 2011, Panama en 2012, et Trinité-et-Tobago en 2013 ont élaboré des politiques et stratégies en matière de sécurité cybernétique. En 2014, l'OEA a initié le processus d'élaboration d'une stratégie nationale en Dominique et en Jamaïque, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour le Suriname. La Jamaïque a lancé sa Stratégie nationale de sécurité cybernétique en janvier de cette année. Outre les Centres nationaux d'intervention en cas d'incidents liés à la sécurité cybernétique et l'élaboration de stratégies nationales, le programme de sécurité cybernétique met en œuvre des exercices de gestion de

crise en matière de sécurité cybernétique, lesquels ont été utilisés dans le cadre d'activités de formation dans huit (08) pays avec l'appui d'un laboratoire mobile dont la construction et la configuration ont bénéficié de l'assistance du Département des technologies de l'information et des communications (DOITS) de l'OEA.

Le programme de sécurité cybernétique s'apprête à lancer une nouvelle plateforme de sécurité cybernétique au niveau continental qui vise à faciliter une communication en temps réel, ainsi que le partage d'informations entre les Centres nationaux d'intervention en cas d'incidents liés à la sécurité cybernétique dans les Amériques. La plateforme servira également d'instrument permettant aux centres d'intervention de mettre leurs registres en corrélation et finalement de mettre en œuvre d'autres processus d'intervention en cas d'incident.

Le programme de sécurité cybernétique du CICTE continue de mettre en œuvre des projets visant à protéger les systèmes de contrôle industriel (SCI). Dans cette optique, le programme de sécurité cybernétique du CICTE a travaillé en étroite collaboration avec un certain nombre de parties prenantes en vue de l'organisation d'événements et d'ateliers de formation visant au renforcement des capacités des États membres dans le domaine. A titre d'exemple, en juin 2014 l'OEA a organisé un atelier portant sur les « systèmes de contrôle industriel avancés » accueilli par le Centre d'intervention d'urgence de sécurité cybernétique pour la protection des systèmes de contrôle industriel (ICS-CERT) du ministère américain de la Sécurité intérieure. Cet atelier a offert une formation pratique sur les voies et moyens de déceler les intrusions dans les réseaux SCI, d'identifier les vulnérabilités, et d'apprendre comment ces vulnérabilités peuvent être exploitées. Le programme de sécurité cybernétique a également octroyé des bourses aux États membres pour couvrir une partie des coûts afin d'encourager la participation à l'atelier. En juin 2014, le programme a organisé un atelier de formation sur la Sécurité cybernétique et la protection des infrastructures critiques dans la ville de Mexico et a octroyé des bourses aux États membres en vue d'une participation à la conférence Meridian à Tokyo au Japon. Cette conférence est un événement de niveau mondial réunissant les responsables politiques chargés de la protection des infrastructures d'information critiques.

Par ailleurs, le programme de sécurité cybernétique du CICTE a coopéré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre d'un événement tenu au Brésil sur la protection des systèmes de sécurité informatique dans les installations nucléaires, notamment ceux ayant trait à la production d'énergie, à la recherche, ou utilisés à des fins médicales. L'événement était axé sur le lien existant entre les préoccupations de sécurité physique et numérique, ainsi que la question à savoir comment les responsables et techniciens informatiques peuvent atténuer le risque cybernétique et anticiper les tendances émergentes.

Le programme de sécurité cybernétique a noué un partenariat avec Trend Micro dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur la sécurité cybernétique et la protection des

infrastructures critiques dans le Continent. Ce rapport comportera des études de cas, ainsi que les résultats d'enquêtes menées auprès des États membres, ainsi que du secteur privé afin de mieux cerner l'état des infrastructures dans le Continent en matière de sécurité cybernétique. Ce rapport établi de concert avec Trend Micro sera publié au début de l'année 2015.

Enfin, des ateliers en matière de sécurité cybernétique ont également été organisés à Washington, DC au mois d'octobre et à Bogota en Colombie au mois de novembre, dans le but de promouvoir le partage d'informations entre pays membres et d'aborder les préoccupations ayant trait à la sécurité cybernétique, les pratiques optimales, et les politiques au niveau continental. Le programme de sécurité cybernétique a par ailleurs entrepris des missions spécifiques dans les États membres dans le but de renforcer leurs capacités techniques en matière de sécurité cybernétique grâce à des actions de formation. A titre d'exemple, le Gouvernement colombien a sollicité l'appui de l'OEA dans la constitution d'une commission internationale d'experts en vue de l'évaluation la situation du pays en matière de sécurité cybernétique. Dans la période de mars à avril 2014, l'OEA a organisé une mission d'assistance technique au niveau national en matière de sécurité cybernétique. Au terme d'un échange d'idées entre acteurs concernés, les experts nationaux et internationaux ont élaboré des recommandations sur quatre questions : les capacités institutionnelles, les capacités en matière de sécurité cybernétique, la coopération internationale et plurilatérale, et les cadres juridiques dans le domaine de la sécurité cybernétique.

Le programme de sécurité cybernétique a forgé d'importants partenariats et accords de coopération avec la société civile et le secteur privé. S'agissant de la première, le Secrétaire général a conclu une convention de coopération avec la campagne de sensibilisation à l'échelle mondiale « Stop. Think. Connect » (« S'arrêter, réfléchir et se connecter »), qui vise à sensibiliser davantage les internautes sur les risques cybernétiques. De même, le Secrétariat général de l'OEA a adopté les principes de résilience cybernétique du Forum économique mondial, qui appuient les institutions dans leurs efforts visant à adopter des principes appropriés en matière de sécurité cybernétique. En outre, le CICTE a conclu un protocole d'accord avec Microsoft pour lancer l'élaboration d'initiatives conjointes de formation et de renforcement de capacité dans le Continent.

Afin d'encourager le partage d'expériences entre pouvoirs publics et secteur privé, le programme de sécurité cybernétique a entrepris avec USUARIA, l'association des internautes argentins, la promotion d'un nombre d'événements dans les États membres de l'OEA, notamment à Panama au mois d'avril 2014, au Mexique, au Pérou, et à Washington, DC en octobre.

En juin 2014, le CICTE a publié de concert avec la société de sécurité cybernétique Symantec un rapport conjoint intitulé « Amérique latine et Caraïbe : Tendances en matière de sécurité cybernétique ». Ce rapport associe des données objectives de rapports sur les menaces établis par de Symantec avec des données fournies par les États membres sur la

réponse apportée par les pouvoirs publics à des questions de sécurité et de criminalité cybernétiques. En comblant des lacunes de connaissance identifiées par les États membres, le rapport fournit un aperçu sur l'état de la sécurité et de la criminalité cybernétiques en 2013 en Amérique Latine et dans la Caraïbe et évalue les tendances principales dans la région en termes de menaces sur la sécurité cybernétique, ainsi que les incidences possibles sur les pouvoirs publics, le secteur privé, et les particuliers. Les travaux comportent également des rapports par pays décrivant de manière complète l'état actuel de la sécurité cybernétique dans chaque État membre.

Enfin, le programme de sécurité cybernétique du CICTE a noué un partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi qu'avec le Global Security Capacity Center (Centre mondial de développement des capacités en sécurité cybernétique) de l'université d'Oxford pour réaliser une analyse des lacunes en matière de sécurité cybernétique en Amérique Latine et dans la Caraïbe. Le programme de sécurité cybernétique et l'université d'Oxford ont élaboré un outil qui servira à la collecte de données auprès des États membres de l'OEA au début de 2015. Il est prévu que le rapport d'analyse des lacunes soit finalisé en 2015.

Sécurité des documents et prévention de la fraude

Au cours de l'année 2014, le Programme de sécurité des documents a continué de prêter un appui aux États membres et d'aider au renforcement des capacités en matière de sécurité des documents de voyage et de gestion de l'identification dans les Amériques, notamment en organisant un atelier au niveau continental, qui a constitué l'aboutissement d'un projet de trois ans financé par le Canada. Le programme a effectué une mission d'évaluation des écarts de capacité en matière de sécurité des documents et de gestion d'identification en Uruguay. La mission était axée sur l'identification des défis auxquels sont confrontés le bureau des passeports, l'immigration, ainsi que le registre civil en Uruguay dans le domaine de la sécurité des processus d'émission et de contrôle des documents de voyage, tout en émettant des recommandations et des suggestions sur la manière d'aborder ces défis. En outre, le programme a organisé des ateliers nationaux sur l'examen des documents et la prévention de la fraude.

Sécurité des grandes manifestations

L'année 2014 était la dernière année du projet triennal de Renforcement des capacités dans la sécurité de grandes manifestations. Le programme a organisé au niveau régional et sous régional des ateliers axés sur la préparation de grandes manifestations dans la région, mais également sur le partage d'informations, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience. Le programme du CICTE sur la sécurité de grandes manifestations s'attache à promouvoir le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de prévention par le biais d'un appui direct aux États membres.

En 2014, le CICTE a fourni une assistance technique directe à l'État mexicain de Veracruz au cours des mois précédant les Vingt-troisième Jeux d'Amérique centrale et de la Caraïbe, qui se sont déroulés en novembre. Le CICTE a travaillé en étroite collaboration avec le Comité d'organisation des jeux et le secrétaire à la Sécurité publique de Veracruz. Le projet d'assistance technique a pu être réalisé grâce à la collaboration de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) par le biais de l'initiative conjointe IPO-Amériques du CICTE/UNICRI, l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations spécialement créé pour œuvrer au renforcement des capacités des responsables chargés de la planification de la sécurité afin de sécuriser les grandes manifestations et promouvoir la coopération internationale.

Le programme du CICTE sur la sécurité de grandes manifestations poursuit sa coopération de longue date avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) pour prêter un appui direct aux États membres qui s'apprêtent à accueillir de grandes manifestations, et pour encourager une coopération internationale accrue en la matière. A titre d'exemple, en 2014, le partenariat CICTE/UNICRI a organisé conjointement la première conférence continentale sur le rôle des femmes dans la sécurité dans le cadre de la planification et du déroulement de grandes manifestations, en plus de l'appui prêté à la préparation des Vingt-troisième Jeux d'Amérique centrale et de la Caraïbe qui se sont déroulés à Veracruz au Mexique. En outre, le CICTE a collaboré avec UNICRI sur la conception de la prochaine étape de leur partenariat qui implique tant des projets d'assistance technique que le Système de gestion des connaissances (SGC) en ligne d'IPO-Amériques.

Sécurité touristique

En 2014, le CICTE, fort de l'appui du Gouvernement mexicain, a organisé le premier séminaire international sur les pratiques optimales en matière de protection et d'assistance aux touristes. De même, le CICTE a collaboré avec le gouvernement de l'Equateur dans le cadre de l'organisation de la Troisième Conférence internationale annuelle sur la sécurité touristique dans les Amériques. Le gouvernement de Saint-Martin a également invité le CICTE à prendre part à sa Première Conférence sur la protection de l'infrastructure critique en vue d'un partage d'expériences sur les efforts en matière de sécurité touristique dans les États membres de l'OEA.

Au cours de l'année 2014, le Secrétariat du CICTE a mené deux actions de formation à San Miguel Allende et Michoacán, au Mexique. Ces activités ont été réalisées en collaboration avec des responsables de l'État membre, des experts internationaux, ainsi que des organisations internationales qui font partie du réseau de sécurité touristique telles que notamment l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale du tourisme, organe des Nations Unies, le secrétariat au Tourisme du Mexique (SECTUR). Le programme a contribué au renforcement des capacités de responsables des secteurs public et privé en

matière de prévention et de lutte contre la criminalité et autres types d'incidents susceptibles d'affecter les touristes et les installations touristiques à chaque destination.

Cet objectif a été réalisé par le biais d'actions de formation conçues pour chaque destination en tenant compte des types d'infractions qui les affectent ou sont susceptibles de les affecter. A San Miguel Allende, un réseau a été constitué entre les responsables des secteurs public et privé pour continuer de surveiller, prévenir et faire face aux activités criminelles dans les destinations touristiques.

Ces actions ont permis la mise en place d'un réseau d'agents de liaison en sécurité touristique en vue d'un partage d'expériences et de pratiques optimales. A cet égard, le programme a permis aux polices du tourisme et aux chefs de sécurité du secteur privé dans chaque localité de travailler harmonieusement avec les autres prestataires de services touristiques, tout en tirant partie de la plateforme technologique des réseaux sociaux.

Fort de l'appui du Département du tourisme de l'OEA, le programme du CICTE pour la sécurité touristique continue de collaborer avec l'Organisation mondiale du tourisme et les ministères du Tourisme du Continent en vue de l'organisation de conférences internationales sur la sécurité touristique dans les Amériques (République dominicaine en 2011, Panama en 2013, et Équateur en 2014). Le Programme pour la sécurité touristique continue d'établir des relations avec les agences chargées de la sécurité touristique dans la région, créant ainsi un solide réseau de partenaires, qui compte dans ses rangs des entités des secteurs public et privé. Le CICTE a par ailleurs organisé un séminaire international sur la protection et l'assistance aux touristes en collaboration avec le secrétariat au Tourisme du Mexique. Le CICTE a été convié à prendre part à la Première Conférence sur les infrastructures critiques qui s'est déroulée à Saint-Martin afin de partager les expériences des États membres en matière de sécurité touristique. Cette participation a permis d'amorcer l'établissement d'une relation entre le CICTE et les îles des Antilles néerlandaises sur les questions ayant trait à la sécurité touristique.

Sécurité de l'aviation

Dans la mesure où le programme de sécurité de l'aviation peut être davantage considéré comme un programme de lutte contre la criminalité, des actions de formation sur la sécurité de l'aviation tenues en 2014 dans des domaines tels que celui des techniques d'inspection pour filtrage, de contrôle d'accès et gestion de risques, ont toutes contribué aux efforts de lutte contre la criminalité dans la région. En 2014, le CICTE a travaillé de concert avec les pays d'Amérique du sud dans le cadre d'actions de formation au niveau sous régional à l'intention des pays du Cône sud et d'une action de formation nationale pour le Pérou en matière d' « interdiction de passagers », afin de s'assurer que les fonctionnaires de police et autres responsables au niveau des aéroports possèdent les compétences fondamentales requises pour procéder à l'interdiction de passagers considérés comme présentant un risque élevé et soupçonnés de se livrer à un trafic ou à la contrebande de

drogues, armes, explosifs, et autres objets de contrebande en passant par les aéroports. Les participants à la formation étaient des responsables qui dans l'exercice de leurs fonctions procèdent au contrôle des personnes, de leurs documents de voyage et de leurs bagages, et sont habilités à procéder à des arrestations et saisies au niveau de l'aéroport. Dans le cadre d'un exercice pratique d'une de ces actions de formation, les participants ont identifié et intercepté un trafiquant de drogues.

Programme de mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Depuis 2011, le CICTE a fourni une assistance au Mexique dans ses efforts visant à mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies en prêtant aux autorités un appui dans l'élaboration d'un plan de travail national, suivi d'un programme biennal sur mesure orienté vers des actions concrètes visant à répondre aux besoins et aux défis. Ce programme sur mesure visant au renforcement des capacités et à l'assistance technique est mené en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (ONUDA) et le Groupe d'experts du Comité des Nations Unies pour l'application de la résolution 1540. L'année 2014 a été une année essentielle pour ce qui est du travail que le Secrétariat du CICTE a accompli dans le domaine de la mise en œuvre de la résolution 1540 au Mexique. Trois activités principales ont été menées:

- La réalisation d'une étude détaillée des lois, règlements et accords interministériels en vigueur au Mexique, afin de jeter les bases d'un cadre législatif de gestion stratégique du commerce;
- La réalisation d'une étude détaillée portant sur le code pénal en vigueur au Mexique et sur les autorités chargées de mener les enquêtes, d'imposer les sanctions administratives et les amendes, afin d'identifier tous changements éventuels au code pénal et à la structure hiérarchique qui permettraient la pleine mise en œuvre d'un système complet d'enquête et de poursuites contre la prolifération d'équipements contrôlés;
- L'élaboration et le lancement officiel du plan national d'action du Mexique pour la mise en œuvre de la résolution 1540. Ce plan servira de feuille de route pour l'application de la résolution 1540 dans les autres pays, en commençant par ceux qui ont fait part de leur intérêt pour ce modèle, ainsi que pour constituer une base pour des examens par les pairs dans la région.

En Colombie, sur la base de l'évaluation sur mesure, ainsi que des besoins et priorités identifiés dans le plan national d'action pour le pays, le CICTE, en collaboration avec le Gouvernement colombien, compte accueillir des actions de formation spécialisée dans le pays dans un avenir proche. Le nombre d'activités à réaliser dépendra des fonds disponibles auprès des pays donateurs pour le projet. A ce jour aucune source de financement n'a pu être

identifiée. Le CICTE a appuyé l'élaboration, ainsi que le lancement en novembre 2014 du plan national d'action.

Par ailleurs, en partenariat avec les autorités du Panama, le Secrétariat du CICTE a organisé en décembre 2014, avec l'appui de l'UNODA et du Groupe d'experts du Comité des Nations Unies pour l'application de la résolution 1540, une rencontre avec les responsables concernés afin d'entamer l'élaboration du plan national de travail pour la mise en œuvre de la résolution 1540 au Panama.

Assistance législative et lutte contre le financement du terrorisme

Depuis 2002, le Secrétariat exécutif du CICTE a fourni une formation et un appui technique aux États membres en matière d'assistance législative pour la lutte contre le financement du terrorisme, afin de renforcer le développement de leurs systèmes judiciaires. Il en a résulté une observation accrue des engagements souscrits au titre des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et son financement grâce à leur mise en œuvre à travers les législations nationales.

A cet égard, 25 États membres ont pour l'instant ratifié la Convention interaméricaine contre le terrorisme, et on chiffre à 60 le nombre de ratifications des traités universels contre le terrorisme. Neuf lois nationales ont été adoptées contre le financement du terrorisme, et huit projets de loi sont en cours de discussion devant les parlements respectifs.

Au cours de l'année 2014, le programme d'assistance législative et de lutte contre le financement du terrorisme a formé plus de 170 fonctionnaires dans le cadre de six (06) actions de formation. Le Secrétariat du CICTE a également prêté un appui technique à l'élaboration, et à l'adoption finale d'un certain nombre de législations sur la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme dans le Continent. En 2014, l'OEA a appuyé le Gouvernement dominicain dans l'adoption d'amendements, de réglementations, et d'un code de bonnes pratiques en matière de lutte contre le blanchiment des avoirs et l'éradication du financement du terrorisme.

Le Secrétariat du CICTE a réalisé en 2014, en partenariat avec la CICAD, deux ateliers nationaux portant sur la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme. Ces actions de formation se sont tenues en Dominique au mois de mai et à la Barbade au mois de juin. Dans le cadre de ces ateliers, des juges et de procureurs ont bénéficié d'une formation en matière d'élaboration de rapports de renseignement financier et de lutte contre le financement du terrorisme.

Dans le cadre d'un effort concerté des organisations internationales, la CICAD a collaboré avec le CICTE, le Directoire exécutif du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (ONUCTE), le Service de prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies

contre la drogue et le crime (UNODC) et le Groupe d'action financière en Amérique Latine (GAFILAT) pour créer l'initiative MECOOR en vue de mettre en place des projets conjoints de renforcement de capacités pour prévenir et combattre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme. En 2014, elles ont organisé deux ateliers sous régionaux sur la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme, dont le premier s'est tenu au Guatemala à l'intention de fonctionnaires de cinq pays d'Amérique centrale, et le second au Chili à l'intention de fonctionnaires de cinq pays d'Amérique du sud.

Le Secrétariat du CICTE a également réalisé un atelier national sur la législation guatémaltèque en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des avoirs, ainsi qu'un atelier sous régional sur le contrôle des frontières et la lutte contre le financement du terrorisme, tous deux tenus dans la ville de Guatemala en juillet 2014.

Sûreté de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial

L'année 2014 a marqué le lancement du programme du CICTE pour la sûreté de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial, par le biais duquel le Secrétariat appuie les États membres dans la conception, le développement et la mise en œuvre des programmes d'Opérateurs économiques agréés (AEO dans son sigle en anglais). Les programmes AEO permettent aux services de contrôle aux frontières de collaborer avec le secteur privé afin de protéger le commerce international de la menace criminelle et de la contrebande. Le CICTE a fourni une assistance technique à sept États membres qui s'emploient actuellement à élaborer ou à mettre en œuvre des programmes AEO, réalisant ainsi onze missions d'assistance technique.

Contrôle des douanes et de l'immigration

Le programme du CICTE sur l'immigration et les douanes a d'abord cherché à sensibiliser davantage les responsables chargés de la gestion des risques aux frontières et à renforcer les relations interinstitutionnelles entre services de contrôle aux frontières. Forts de cette approche, des ateliers ont été organisés dans 15 pays d'Amérique centrale et de la Caraïbe en coordination avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et le Département de la sécurité publique (DPS) de l'OEA. Par la suite, afin de prendre en compte les priorités signalées par les États membres, cette approche a été modifiée pour aborder la question de la sécurité des porte-conteneurs et navires de charge afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des flux commerciaux dans la région.

Cinq séminaires ont été organisés en partenariat avec la CICAD sur le contrôle de l'immigration et des douanes et la sécurité des frontières. Ces séminaires se sont déroulés à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, au Guatemala, au Panama, et à Sainte-Lucie et ont rassemblé 228 participants. Un autre séminaire s'est déroulé à Saint-Kitts-et-Nevis à l'intention de 45 agents des douanes et de l'immigration originaires des pays d'accueil.

Par ailleurs, la CICAD et le CICTE ont conçu et réalisé un séminaire de deux semaines sur le contrôle des conteneurs en Jamaïque. Il s'agissait d'un séminaire de formation des formateurs qui a impliqué 47 participants. Le programme s'est penché sur les manières dont les narcotrafiquants utilisent les conteneurs pour passer en contrebande drogues et produits y afférents, et sur les modalités de ciblage des efforts d'interdiction.

Renforcement des stratégies sur les menaces terroristes émergentes

Le programme de renforcement des stratégies sur les menaces terroristes émergentes s'attache à renforcer les capacités des États membres à répondre aux menaces bioterroristes. Ce programme est essentiellement mis en œuvre par le biais d'exercices pratiques de simulation et des missions d'assistance technique visant à aborder des questions spécifiques et à élaborer des plans nationaux de réaction. Au cours des cinq dernières années, ce programme a fourni une formation critique à plus de mille fonctionnaires dans plus de 30 États membres. Il en a résulté un renforcement significatif des niveaux de connaissance et de prise de conscience, et plusieurs nations, notamment la Trinité-et-Tobago, Panama, le Guatemala et le Chili, ont entamé, réalisé ou amélioré leurs plans nationaux de réaction. En outre, ce programme a renforcé la coopération interinstitutionnelle au sein des États membres, ainsi que sur le plan régional. Le programme a non seulement permis aux États membres d'être mieux préparés en case d'attaque bioterroriste, mais également de créer et de mettre en œuvre la base de réaction requise en case d'incidents biologiques naturels tels qu'une flambée de grippe ou d'Ebola.